

LA PREVENTION DES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX : MODE D'EMPLOI

Les risques psychosociaux sont un risque pour la santé physique et mentale des agents. Leurs causes sont à la fois dans les conditions de travail, l'organisation et les relations de travail.

ATTENTION !! Les RPS ont un impact sur votre santé !!

1) La procédure d'alerte pour le signalement individuel des RPS:

Dans le cadre de ses obligations d'employeur en matière de prévention, le rectorat a créé le GAPRPS : Le Groupe Académique de Prévention des Risques Psychosociaux.

Si vous estimez être confronté(e) à une situation relevant des RPS dans l'accomplissement de vos missions, vous pouvez solliciter ce groupe en exposant les faits par courriel au GAPRPS à l'adresse suivante :

preventionrps@ac-reunion.fr

- Une réponse à votre courriel sera transmise **sous 15 jours**.
- Vous serez ensuite contacté par téléphone pour affiner vos informations et un rendez-vous pour un entretien sur le lieu de votre choix vous sera proposé dans les meilleurs délais.

Le GAPRPS garantit la confidentialité et l'étanchéité de vos propos. Les étapes de votre accompagnement seront sur mesure et toujours sur la base de votre volontariat.

2) La procédure d'alerte pour le signalement collectif des RPS:

1. Que faire ?

Il faut compléter la fiche de signalement du RSST (**Registre Santé et Sécurité au Travail**). Ce registre doit être mis à disposition des personnels de l'établissement). Exigez-le !

1. Quand la compléter ?

Dès lors qu'un agent observe et/ou est victime de RPS (situation de harcèlement, agressions verbales et physiques).

1. Comment la compléter ?

Les faits signalés doivent être précis et évoqués de façon concise. En aucune manière la direction n'a à juger de l'opportunité de remplir la fiche RSST.

1. À qui la remettre ?

A l'**assistant de prévention** de votre établissement qui la transmet au conseiller de prévention académique par la voie hiérarchique. Gardez-en une copie pour le suivi de votre dossier.

La multiplicité des fiches RSTT sur les RPS alerte le rectorat qui ne peut plus ignorer la situation dégradée. C'est pourquoi nous vous conseillons de compléter autant de fiches que de personnels touchés ou témoins dans le cadre de risques RPS collectifs.

Faisons ensemble de la prévention des RPS l'affaire de tous !!

Pascal BAUDIN

Représentant des personnels au CHSCTA

SNALC Réunion